

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Band:** 32 (2005)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Compliments !**

Je m'appelle Tatiana Talenti. Je suis Suisse et vis depuis plusieurs années aux États-Unis. Mon mari est décédé il y a huit ans. J'ai presque huitante ans et voudrais vous féliciter de votre «Revue Suisse». Elle est tout à fait intéressante et informative, et est même devenue un vrai plaisir.

J'ai lu avec intérêt votre article sur «Neverland» [paru seulement dans l'édition américaine]. C'est un film exceptionnel que j'ai recommandé à tous mes amis.

Avec nos enfants, nous avons vécu plus de dix à Crans-sur-Sierre (Plans-Mayens) et avons beaucoup aimé cette époque.

TATIANA TALENTI  
TROY, MICHIGAN, USA

**Liberté de l'art****Revue Suisse 1/05**

Je trouve affligeante la manière dont on discute en Suisse de la liberté de l'art. L'article 21 de notre Constitution dit: «La liberté de l'art est garantie.» Et l'article 16: «1 La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties. 2 Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion. 3 Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser.» Inutile d'ajouter que ces libertés valent pour tout citoyen ou citoyenne, et pour tout(e) artiste, pas seulement pour les plus célèbres. Il faudrait aussi, à mon avis, que l'encouragement de la culture pratiqué par un État démocratique se fonde sur une vision démocratique, libérale, et non bornée de la culture, afin que toute la palette des opinions soit soutenue de façon uniforme.

En Allemagne, j'ai entendu un politicien important déclarer que la société avait besoin d'artistes critiques pour rester vivante. Que la Suisse en est loin! Les milieux politiques exigent très sérieusement que l'art subventionné se contente de faire de la réclame pour la Suisse. De telles discus-

sions, de même que le bas niveau de notre culture politique, prouvent malheureusement très clairement à quel point nous avons piétiné à mort les libertés inscrites dans la Constitution.

Comme tout ce qui existe, la démocratie semble elle aussi s'user si l'on ne l'entretient pas ou qu'on l'entretienne mal. Il est temps que les Suisses et Suissesses se repenchant sur leur démocratie et leur constitution!

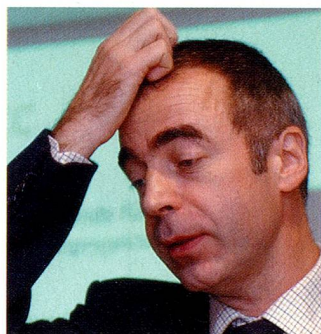
PIA TROXLER, ÉCRIVAINNE  
LEIPZIG, ALLEMAGNE

**L'art subventionné, un succès d'exportation?****Revue Suisse 1/05**

En lisant l'éditorial de Heinz Eckert, on se demande tout de suite combien ces exportations culturelles qu'il encense rapportent à la caisse fédérale en francs et en centimes. Les industries exportatrices suisses n'en profitent pas le moins du monde. Vos affirmations euphoriques ne servent qu'à légitimer les dénigreurs patentés de la patrie.

Fierté nationale? Puisque nous en sommes à parler de ce dont la Suisse peut être fière, pourquoi, à l'étranger, la fête nationale n'est-elle pas célébrée le 1<sup>er</sup> août pour des raisons de «coordination»? Aucun de nos pays voisins n'a jamais changé la date de sa fête nationale! Les petites «courses d'école» des chœurs de yodleurs invités pour animer ces cérémonies doivent céder la place à des expositions de «pseudo-artistes» suisses, qui, bien pourvus en subventions, honorent celles-ci la plupart du temps par leur abstention chronique lors des scrutins fédéraux.

ADOLF KURT LEEMANN



Pius Knüsel, directeur de Pro Helvetia.

Par défaut d'humilité

Vers le milieu des années 1990, la Suisse connut sa plus grave crise de politique étrangère depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Notre pays se trouva en butte à de violentes critiques américaines et juives à cause de son rôle pendant les années de guerre et de son refus de revoir l'image qu'il s'était faite de sa propre histoire. Ces attaques de l'étranger suscitérent chez nous des débats chargés d'émotion au sujet du comportement de la Suisse pendant la guerre. Un ouvrage récent fait la chronique fouillée de ces affrontements qui durèrent de 1989 à 2004 et rappelle leur contexte, sans épargner ni le Conseil fédéral ni les banques. Ce livre passionnant de 700 pages est dû à l'historien suisse Thomas Maissen, ancien collaborateur de la Neue Zürcher Zeitung et actuellement professeur d'histoire moderne à l'Université de Heidelberg.

Pourquoi notre pays subit-il le feu de la critique internationale dans les années 1990? L'auteur rappelle le nouvel ordre

mondial qui succéda à la Guerre froide, les efforts des États-Unis pour faire respecter dans le monde entier les droits de la personne et des citoyens, ainsi que les objectifs des organisations juives en matière de lutte contre l'antisémitisme et d'aide à Israël et à leurs coreligionnaires. Dans cette nouvelle constellation, le génocide commis par Hitler – l'Holocauste – prit valeur d'exhortation à instaurer une nouvelle société mondiale sur la base du respect des droits de la personne et de la protection des minorités. Dans cette nouvelle optique, la neutralité suisse ne tarda pas à passer pour de l'indifférence face au mal, comme le déclara Elie Wiesel, lauréat du Prix Nobel de la paix: «When human dignity is at stake, neutrality is a sin, not a virtue.» Or nos concitoyens avaient une tout autre image de la période de la guerre: pour eux, la menace que le Troisième Reich faisait peser sur le pays et la résistance du peuple et de l'armée constituaient les éléments décisifs, tandis que le problème des réfugiés était évacué et que la coopération de l'économie avec l'Allemagne était considérée comme indispensable à la survie de notre pays.



C'est ainsi que s'affrontèrent deux mémoires totalement différentes – là le génocide commis contre le peuple juif, qui devait servir de point d'ancrage à un nouvel ordre moral, ici l'image patriotique de la Suisse neutre. Le conflit éclata lorsque des organisations juives exigèrent des banques suisses la restitution des biens ayant appartenu aux victimes de l'Holocauste. Au lieu de faire droit à ces demandes légitimes, de «grands noms suisses» de l'économie et de la politique manifestèrent un manque total de compréhension. Le problème résidait moins dans l'interprétation de détails de la vérité historique que dans l'incapacité à faire preuve d'humilité. «Sur ce plan symbolique de la morale, la Suisse se montra constamment en dessous de tout», écrit Maissen. Il fallut attendre que la confiance de la place financière américaine dans les banques suisses s'effrite pour que les banquiers consentent à accorder plusieurs milliards de dédommagement.

L'ouvrage n'épargne pas non plus le Conseil fédéral et critique sa faiblesse: il attendit la fin de l'orage, délégua sa responsabilité à la Commission indépendante du professeur Bergier et se borna à une action tactique. Au lieu d'un véritable geste d'excuse, le gouvernement se contenta d'esquisser de timides tentatives dans ce sens, faisant ainsi preuve de plus d'apitoiement à son propre égard que de véritable sympathie pour ceux que l'on avait laissés à eux-mêmes.

ROLF RIBI

Thomas Maissen: Verweigerter Erinnerung. Nachrichtenlose Vermögen und Schweizer Weltkriegsdebatte 1989-2004. Editions Neue Zürcher Zeitung, Zurich 2005. 730 p., CHF 68.-; € 47.-. (En allemand uniquement)